

## **LE PLAN MARSHALL 2022 : ANALYSE ET COMMENTAIRES**

**Infanti Gianni**

---

### **Introduction**

En 2005, avec le lancement du premier Plan Marshall, la Wallonie adoptait une démarche volontariste afin d'accélérer et d'amplifier le redéploiement économique de la région. A l'époque le Gouvernement wallon avait concentré des moyens additionnels inégalés sur les axes les plus porteurs de développement.

En 2009, Plan Marshall 2.Vert était censé poursuivre et amplifier les mesures entamées en 2005 avec la première mouture du Plan Marshall. Malheureusement, la multiplication des domaines d'intervention ont « essoufflé » la dynamique : au lieu de concentrer les moyens, ils ont été dispersés.

Parallèlement à ces plans, diverses politiques se sont également inscrites dans cette logique « Marshall », nous pensons plus particulièrement au Plan Creative Wallonia et à la Stratégie Recherche 2011-2015.

Il y a peu, les Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont approuvé en première lecture le plan Marshall 2022. Cette note se propose de présenter et de livrer les premiers commentaires sur ce plan Marshall, 3<sup>ème</sup> du nom.

Avant cela, il convient d'insister sur le fait que ce nouveau plan Marshall n'est pas une déclaration de politique régionale. Ceci signifie que l'on n'y inclut pas l'ensemble des politiques menées par le Gouvernement wallon. Une attitude contraire reviendrait à saupoudrer - à nouveau - les moyens sur trop d'actions.

## I. Méthodologie : rétroactes

La Plan Marshall 2022 est en réalité la version retravaillée de la **dynamique Horizon 2022** devenue par la suite « **Horizon 2022-Urgence et Audace** » présentée aux interlocuteurs sociaux pour la première fois en octobre 2012.

Pour rappel, la **Dynamique Horizon 2022** visait à répondre à quatre défis majeurs auxquels la Wallonie est (ou va être) confrontée : les changements institutionnels, la modification de la loi spéciale de financement, l'évolution économique, les financements européens. De manière générale, cette stratégie poursuivait l'objectif suivant : « Un redéploiement vers une croissance durable créatrice d'activités et d'emplois de qualité ».

Cette dynamique 2022 se basait sur les réflexions d'une quinzaine d'experts universitaires et de contributions du Service public de Wallonie et du Conseil économique et social de Wallonie (CESW).

La dynamique horizon 2022 identifiait cinq lignes de forces et deux piliers transversaux :

### Lignes de force :

1. Compétitivité, Politique industrielle, Recherche et Innovation.
2. Education, Formation et Emploi.
3. Mobilisation du territoire, les Communautés de territoire et leur organisation.
4. Défis démographiques – de la petite enfance au vieillissement – et Santé.
5. Défis énergétiques et environnementaux.

### Piliers transversaux :

1. Gouvernance.
2. Ouverture sur le monde.

Chaque ligne de force et pilier transversal avaient été déclinés en enjeux et premières mesures potentielles.

A l'époque, la FGTB a formulé plusieurs remarques :

1. La dynamique ne s'inscrivait pas suffisamment dans la continuité des politiques menées jusqu'ici et, notamment, dans la logique des plans Marshall 1 et Marshall 2. Vert.
2. La prise en compte des transferts de compétences était tout à fait insuffisante tant en termes de « toile de fond générale » que d'impact sur différentes politiques majeures de la Wallonie (emploi-formation, petite enfance et vieillissement, ...).
3. Il y avait un manque de priorisation des mesures dans la dynamique.
4. La dynamique n'intégrait aucune perspective budgétaire.

Finalement, la version présentée par le Gouvernement s'appelle PM 2022 et reprend pour partie les remarques ci-dessus.

## **II. Présentation du Plan Marshall 2022**

L'objectif du Plan Marshall 2022 (PM2022) est « un redéploiement vers une croissance durable créatrice d'activités et d'emplois de qualité ».

Le document relatif au PM 2022 comporte deux parties :

- 1.** Le cœur : volet Economie-Emploi-Enseignement.
- 2.** Les appuis : reprennent les éléments de contexte favorables au « cœur » (tourisme, image de la Wallonie, énergie, formation, ...).

Deux lignes de forces (72 mesures) constituent le « cœur » du PM 2022 :

- 1.** Une économie compétitive au cœur de la troisième révolution industrielle dont la transition énergétique (49 mesures).
- 2.** Une éducation et une formation de qualité orientées vers l'emploi, le développement personnel et collectif (23 mesures).

L'ensemble des mesures a été réparti dans 14 chapitres et 23 axes !

## **III. Commentaires et réflexions**

### **1. Le timing**

La question sous-jacente au timing est la suivante : était-ce le moment opportun pour sortir ce nouveau PM 2022 ?

La réponse que nous apportons à cette question ne peut-être manichéenne. En effet, d'un côté on comprend aisément la volonté politique du Gouvernement wallon de vouloir tracer les grandes lignes de la prochaine politique régionale wallonne à moins d'un an des élections. D'un autre côté, ce plan arrive de façon prématurée car l'évaluation de l'actuel Plan Marshall 2.Vert est en cours ; le Gouvernement se prive ainsi d'informations essentielles afin d'améliorer, de corriger voire de suspendre les mesures qui n'auraient pas produit pleinement leurs effets.

### **2. Le budget**

Pour financer le Plan Marshall 2022, les sources de financement suivantes seraient mobilisées :

- les budgets du Plan Marshall 2.Vert afin de lancer immédiatement les premières actions spécifiques « 2022 » ;
- les « budgets classiques wallons » ;
- les budgets de la Fédération Wallonie-Bruxelles sans préjudice des moyens budgétaires de la Fédération à mobiliser pour soutenir aussi activement et durablement ses politiques en Région de Bruxelles-Capitale ;
- la programmation 2014-2020 des fonds structurels européens en inscrivant le programme Horizon 2022 et la future programmation en parfaite cohérence.

Le document précise aussi que « vu l'incertitude budgétaire liée aux transferts de compétences et à la réforme de la Loi spéciale de Financement, le débat portant sur le périmètre budgétaire du Plan

Marshall 2022 sera réalisé dans un second temps, idéalement lors de l'élaboration du budget initial 2014 ».

Par ailleurs, il convient d'insister sur le fait qu'une partie du financement du PM 2022 le sera via les « budgets classiques wallons ». Compte-tenu des impacts particulièrement négatifs de la future loi spéciale de financement, des efforts budgétaires imposés à l'Entité II et des diverses réglementations européennes (sec 95, codes 8) relatives au budget, il est fort à craindre que les moyens que la Région wallonne pourra injecter dans ce plan risquent d'être limités. Il conviendra donc d'être particulièrement attentif à la ventilation budgétaire qui sera proposée par mesure, et ce afin que ce PM 2022 ne soit pas qu'une déclaration de bonnes intentions.

### **3. La structure générale du PM 2022**

Le découpage du PM 2022 pose questions. En effet, les mesures sont réparties, pour des thèmes identiques, entre « le cœur » et « les appuis ». Il est donc difficile de comprendre la logique par thèmes à moins que cette méthode n'implique un degré de priorité différent sur le plan budgétaire ou chronologique en fonction de la partie (« cœur » ou « appuis ») où cette mesure se retrouve.

### **4. Les transferts de compétences**

Bien que la problématique du transfert des compétences soit partiellement prise en compte dans certains chapitres du Plan, certains transferts essentiels tel celui de la fiscalité, de la santé ou de l'aide aux personnes sont totalement absents. Sachant que le transfert des compétences dans ces matières offre l'opportunité de repenser globalement les politiques mises en œuvre et de réfléchir à l'affectation la plus judicieuse des moyens transférés, il paraît essentiel de les intégrer au Plan censé assurer le redéploiement de la région.

Les politiques publiques (emploi, santé, troisième âge, économie,..) doivent donc être repensées dans leur ensemble, au lieu d'organiser les matières transférées séparément. Il convient donc de réfléchir en termes de transversalité et non d'accentuer un « compartimentage » des compétences qui serait contreproductif en termes de développement économique et social de la région.

### **5. Un nouveau venu dans le Plan Marshall : l'enseignement**

Pour la première fois, il y a un lien fort entre l'enseignement et le redéploiement régional. L'objectif est d'assurer une meilleure articulation entre l'enseignement, la formation et les réalités de terrains.

L'inscription de l'enseignement dans un plan de développement régional constitue un premier pas vers la régionalisation de cette compétence. En effet, des réalités de terrain différentes d'une Région à l'autre nécessitent une adaptation de l'offre d'enseignement afin que celui-ci serve de levier à la dynamique de redéploiement régional.

■